LA FICHE D'ED!

ON A TOUS BESOIN D'ED!

Épisode 37 : EMPLOYER UN AIDANT

Comme nous avons pu le voir dans l'épisode n°3, en France on compte environ 11 millions d'aidants. Parmi eux, au moins **50 % sont des actifs**, c'est-à-dire qu'ils sont salariés, entrepreneurs, demandeurs d'emploi, etc. (Source : Baromètre des aidants 2020 réalisé par la Fondation April et l'institut de sondage BVA). Cela exige au quotidien une grande disponibilité et de pouvoir mobiliser d'importantes **ressources physiques, psychologiques et intellectuelles**. Cette situation les oblige à trouver leur point d'équilibre entre ces trois engagements prenants : **vie professionnelle, vie personnelle et vie d'aidant**. Dans les entreprises et les organisations, la question des salariés aidants a longtemps été mise de côté, en grande partie parce qu'il s'agissait de situations privées. Désormais, le nombre de situations d'actifs aidants et la porosité entre la vie privée et la vie professionnelle ne permettent plus d'éviter ce sujet.

Être aidant et salarié

Une situation souvent difficile à gérer accessible

Aujourd'hui, en France, on estime qu' 1 salarié sur 5 est aidant et jongle quotidiennement entre son activité professionnelle et son activité d'aide. La situation peut vite devenir compliquée à gérer, et engendre des impacts négatifs sur :

- Sa vie professionnelle :
  - son travail (78,2 %) ;
  - l'organisation de son travail et celui de son équipe (68,8 %) ;
  - son évolution de carrière (55,5 %) ;
  - sa rémunération (30,4 %)
- Sa vie personnelle :
  - sa santé (78,1 %) ;
  - sa vie sociale (62 %)

(Source : Baromètre « Aider et travailler 2020 » d'Interfacia)

Caché dans la vie professionnelle

En 2030, 1 salarié sur 4 sera aidant. Leur bien-être et leur capacité à concilier leur temps de vie sont donc primordiaux pour qu'une entreprise puisse fonctionner correctement. Pourtant, ils éprouvent la plupart du temps des difficultés à évoquer leur statut auprès de leur supérieur hiérarchique.

25 % seulement des salariés ont informé leur employeur de leur situation d'aidant (Source : ETUDE OCIRP / VIAVOICE 2023) par peur d'être stigmatisés, bloqués dans leur avancement, voire licenciés. Le sentiment général est donc qu'évoquer la situation est risqué car stigmatisant.

Et pourtant, des compétences renforcées

Les bénéfices de l'aidance sont moins connus, **les entreprises perçoivent les aidants comme ceux qui ont toujours besoin d'aides. Finalement il est temps d'ouvrir les yeux en mettant en avant les compétences potentiellement développées avec la situation de leurs salariés et futurs salariés aidants.**

Les proches aidants, à partir de leur expérience exigeante et très concrète d'accompagnement, vivent un processus d'adaptation et de transformation personnelle. Ils sont amenés à développer de manière empirique des savoir-faire et des savoir-être particuliers. On estime que **82 % des salariés aidants ont acquis de nouvelles compétences grâce à l'aidance.** Ces compétences, recherchées dans de très nombreux emplois, sont principalement de quatre différentes natures : **la capacité à travailler avec les autres, la capacité à résoudre des problèmes complexes, l'auto organisation et la maîtrise des équipements et des technologies.** Finalement, ils peuvent être les collaborateurs du futur !

(Source : Baromètre « Aider et travailler 2020 » d'Interfacia / Pépinière des Savoirs Expérientiels, Aidance et compétences pour l'emploi, piloté par AG2R LA MONDIALE avec l'Association Française des aidants, le Cercle Vulnérabilités et Société et la FNCIDFF).

Comment améliorer la situation des salariés aidants ?

Les attentes des salariés aidants auprès de leur entreprise

- Flexibilité et/ou modification des horaires de travail
- Soutien financier
- Jours de congé supplémentaires pour les salariés aidants
- Manager attentif
- Mise en place ou élargissement du télétravail
- Accès à des ressources externes : assistantes sociales, psychologues, aides au lien avec des associations extérieures ou des prestataires

Des politiques et des entreprises davantage impliquées en faveur des aidants

On constate que la première difficulté à laquelle doit faire face un aidant est le manque de temps (Source : Baromètre des aidants - Fondation April avec l'institut BVA- 2021). Pour les aider dans ce sens, il existe un certain nombre de mesures mises en place par le gouvernement dans **la nouvelle Stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2023-2027 pour les aidants** et qui peuvent être appliquées au sein de l'entreprise : le congé de proche aidant ; le congé de présence parentale ; le congé de solidarité familiale ; l'aménagement du temps de travail propre à l'aidant.

Des outils à disposition des entreprises et des ressources humaines

Pour faire bouger les choses, les entreprises peuvent décider de soutenir et accompagner leurs salariés aidants, en faisant appel aux dispositifs mis en place notamment par les groupes de protection sociale.

Des idées reçues

Idée reçue N°1 : « Il est préférable pour les aidants de ne pas travailler. » FAUX ! Même si l'emploi augmente les contraintes d'organisation, il permet souvent de garder la tête hors de l'eau et de vivre autre chose que son rôle d'aidant. Il est aussi souvent essentiel pour conserver quelques ressources financières (pour aujourd'hui et demain à la retraite) et de garder une vie sociale.

Idée reçue N°2 : « Tous les aidants ont conscience de leur rôle ». FAUX ! 6 aidants sur 10 ignorent qu'ils le sont et/ou ne se considèrent pas comme tels. Par conséquent, on estime donc que 80 % environ ne connaissent pas leur statut et les droits associés à celui-ci.

Pour aller plus loin...

Des liens utiles :

- Guide pour les salariés aidants
- Plus d'informations sur la nouvelle Stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2023-2027 pour les aidants et signé avec les entreprises et associations une charte d'engagement pour les proches aidants cliquez ici
- Guide Aidance, Compétence et Emploi
- Autres liens : https://www.axa-assurancescollectives.fr/wp-content/uploads/2023/09/Livre-Blanc-Aidants-2023-DYNAMIQUE.pdf / https://interfacia.fr/livre-blanc-salaries-aidants-et-management-de-aidance/ / https://www.mabous-soleaidants.fr/ / https://www.francealzheimer.org/le-quotidien-complique-des-aidants-en-activite-professionnelle/

ED !

Une série produite par l'**Alliance du sourire.**

Foncière CHÊNELET – Réseau Caritas France
Familles Solidaires
réseau ÉCO HABITAT – Réseau Caritas France
Association Siel Bleu

Grâce à AG2R LA MONDIALE
dans le cadre de son action sociale AG2R Agirc-Arrco.

Chênelet Développement, 113 avenue des Alliès, 62370 AUDRUICQ. Familles Solidaires, 11 rue Paul Déroulède, 68100 MULHOUSE.
Réseau Eco-Habitat, 1 place de la Gare, 60280 CLAIROIX. Association Siel Bleu, 44 route du Général De Gaulle, 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM.
septembre 2023. Ces informations et liens sont susceptibles de modifications sans préavis.